
Gérard Delfau



<http://www.debatslaiques.fr/>

L'interdiction de l'abaya à l'École : une décision opportune

Force est de constater que la rentrée se fait sous la pression de l'islam politique : après l'affaire Médine, surgit la polémique autour du port de l'abaya à l'École. Avec les mêmes protagonistes : à la manœuvre, l'Islam radical, qui a déclaré la guerre à notre conception de la Laïcité et tente à nouveau de remettre en cause la neutralité de l'École publique, telle qu'elle a été fondée par les lois Ferry-Goblet, au début de la III^e République. Il a un puissant allié, le réseau TikTok, propriété des Chinois, et dont l'influence est considérable chez les jeunes. Et il trouve des relais à gauche, d'abord au sein de la France insoumise, mais aussi chez des dirigeants écologistes, socialistes et communistes, qui se fourvoient au nom d'une vision erronée de l'antiracisme.

Ainsi, nous sommes à nouveau dans le cas de figure de ce que l'on a appelé l'affaire du Voile de Creil ou « foulard islamique », en 1989. Son irruption dans les classes avait dégradé le climat de l'École publique, tout en paralysant les forces progressistes, jusqu'à ce que le vote de la loi de 2004, « portant interdiction des signes religieux ostensibles à l'École », enrayer sa progression. Il avait fallu attendre le courageux discours du Président Chirac, le 17 décembre 2003, pour que soit lancée la contre-offensive et que la France renoue avec sa tradition laïque. Méditant cet exemple, nous étions nombreux à penser que c'était le devoir du Président Macron de reprendre la même attitude sur ce sujet crucial et d'indiquer clairement à la nation que la loi de Séparation et l'égalité de droit des femmes ne se négocient pas sur les réseaux sociaux, en fonction de l'argent déversé par l'Arabie Saoudite ou le Qatar, par l'entremise des Frères musulmans, sous l'égide de l'idéologie Wahhabite. En un mot, nous attendions de lui qu'il ne soit pas le Lionel Jospin d'aujourd'hui.

Or, il vient de faire ce pas décisif, en décrétant l'interdiction de l'abaya à l'École, et en ajoutant qu'il sera « intraitable », quoi qu'il advienne. Une très bonne nouvelle, confortée par la prise de position du Conseil d'État, rejetant la requête de l'association "Action Droits des Musulmans", qui demandait l'annulation de cette décision. La loi de 2004 est ainsi confirmée, en France et aux yeux du monde. Et ce n'était pas acquis¹.

Reste que, comme je le disais, en 2003-2004, dans le cadre du débat parlementaire² : si la fermeté politique contre l'islamisme est nécessaire, elle n'est pas suffisante. Rien n'est possible sur le long terme face à cette menace, si l'on ne met pas en œuvre simultanément de puissants moyens financiers pour s'attaquer aux inégalités sociales, qui sont le terreau, et d'une certaine façon le support de la propagande

¹ De fait, dans le même temps, Édouard Philippe, ancien 1^{er} Ministre et futur candidat de la droite en 2027, met ses pas dans ceux de Nicolas Sarkozy et envisage « le retour à une forme de Concordat pour combattre l'islam politique ». Une erreur funeste, à laquelle nous nous opposerons à nouveau, en un large front. Cf. Gérard Delfau, *Éloge de la Laïcité*, Vendémiaire, 2012, chapitre « Nicolas Sarkozy ou le projet concordataire ».

² Cf. Gérard Delfau Martine Charrier, *Je crois à la politique*. Chapitre : *Foulard islamique : fallait-il légiférer ?* L'Harmattan, 2020. www.debatslaiques.fr



islamiste. Et sur ce plan- là, pour le moment, il n’y a aucune annonce substantielle du Gouvernement. C’est préoccupant.

Sur un autre registre, je regrette, comme beaucoup de laïques, la présence annoncée du Président de la République à la messe célébrée par le pape François, à Marseille. J’aurais compris un accueil à l’aéroport, voire en préfecture, du représentant du Vatican par le chef de l’État. En revanche, l’assistance à une cérémonie religieuse, célébrée par le pape, ne saurait se justifier, même en citant quelques rares précédents, en l’occurrence le général De Gaulle et Valéry Giscard d’Estaing. C’est une violation flagrante de l’esprit de la loi de 1905. D’autant que, dans le contexte actuel, ce geste revêt une dimension : « deux poids, deux mesures », qui risque d’être mal perçue par une partie de nos concitoyens de confession musulmane. C’est regrettable. Encore un effort, Monsieur le Président !

Gérard Delfau

20-09-2023

